

CONSEIL du 24 novembre 2009

Etaients présents :

Parmi les membres du collège A :

M Defossez,

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand, M. Bonduelle

Parmi les personnalités extérieures :

MM .Darras, Mas

Parmi les étudiants :

Collège Licence : MM Aliagas, Bajard, Petit-Danjoux, Robas

Parmi les membres du collège AITOS

Melle Pouderoux,

Parmi les Membres de Droit

Avaient donné pouvoir :

MM Djoudi et Gardin à M.Bonduelle

Mme Neveu à Melle Pouderoux

M. Glaise à M.Bajard

M. Nicolas à M.Mas

Excusés :

M. le Sous- Préfet

Invités:

Melle Come Conservateur BU droit

Mme Li Crapi, responsable administratif de la FDEG

Approbation du procès-verbal du conseil du 30 juin 2009

Monsieur Darras Président du Conseil constate que le quorum est atteint et propose le dernier compte rendu à l'approbation des membres du conseil.

Un étudiant signale que dans les questions diverses, il faut substituer le nom de M Robas à celui de M. Petit-Danjoux.

Hormis cette remarque , le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

BUDGET 2010

Monsieur Darras passe la parole à Monsieur Bonduelle pour la présentation du budget 2010

Monsieur Bonduelle déclare d'entrée que ce projet budgétaire repose sur les prévisions de l'année précédente, car on ignore encore à ce jour quelles seront les répercussions financières de l'application du nouveau modèle de répartition des moyens dénommé SYMPA.

L'arborescence financière de la FDEG comprend trois centres financiers qui retracent toute l'activité de la Faculté. En 2010, le budget s'élève à 299 262 euros. 21 000 euros ont été soustraits à la source pour assurer le paiement des prestations internes par les services généraux , car le nouveau logiciel de gestion SIFAC ne les prend pas en compte.

La DGF s'élève à 246 172 euros. Elle intègre le plan réussite en licence et les actions du contrat pour 50 650 euros . Le solde des recettes est constitué par les ressources propres qui comprennent les prestations de FC pour 62 090 euros (+13%) et la taxe d'apprentissage pour 12 000 euros(-60%) Les prévisions de recettes en taxe d'apprentissage ont été fortement revues à la baisse dans la mesure ou la collecte 2009 n'a pas été très fructueuse. La hausse prévue des rentrées en Formation Continue ne compense pas totalement cette baisse de taxe, car globalement les ressources propres diminuent de 12.9%.

A ces recettes, il convient de rajouter comme en 2009, la subvention région qui s'élève cette année à 65 000 euros.(-29.41%) Cette subvention est traitée selon la procédure des ressources affectées et n'apparaît pas au budget de

la FDEG. Néanmoins, elle finance une partie des dépenses liées à la présence des demandeurs d'emploi dans certaines formations, ainsi que le salaire d'un agent contractuel.

Si on tient compte de toutes les recettes, Etat, ressources propres, ressources affectées, le budget de la FDEG peut être évalué à 385 262 euros contre 424 639 euros soit une diminution de 10.23% par rapport à 2009.

Côté dépenses, le budget 2010 se décompose en 85% de charges de personnel et 15% de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement ont encore été revues à la baisse, -25% par rapport à 2009.

La stabilité des ressources état, la baisse des ressources propres nous conduit en effet à poursuivre les économies et à n'inscrire au budget que les dépenses strictement nécessaires au fonctionnement minimum de la Faculté.

Les dépenses en heures complémentaires sont stables, mais représentent la part essentielle du budget. Le poids des charges lié au recrutement de professionnels devient de plus en plus lourd. En 2010, cette charge est évaluée à 51 986 euros, soit 20% du budget des heures.

Il est prévu de reconduire le plan réussite en licence, en s'attachant cette fois à la réussite en seconde année.

Toutefois les actions entreprises l'année dernière en première année, telles que l'augmentation des heures de TD des matières fondamentales et de langues, seront poursuivies. Les sommes consacrées à ces actions soit 21000 euros seront dépensées en heures d'enseignement et de tutorat.

Ce budget 2010 ressemble fort à celui de l'année précédente à cause du manque d'informations sur le nouveau mode de calcul des moyens alloués aux formations, mais également en raison du fait que nous sommes en fin de contrat quadriennal et que nous ignorons si nous obtiendrons la réhabilitation de tous nos diplômés pour la rentrée 2010.

Une réflexion s'engage entre les membres du conseil sur les principaux aspects du projet budgétaire.

Après discussion, le budget est mis aux voix et adopté à l'unanimité

Tarif d'inscription à l'IEJ

Le tarif actuel pour les étudiants qui s'inscrivent à l'IEJ de Valenciennes s'élève à 150 euros.

L'IEJ de Valenciennes n'est pas centre organisateur, et les étudiants doivent donc faire une double inscription à Lille de l'ordre de 500 à 600 euros

Monsieur Bonduelle indique qu'il n'est pas question de les pénaliser en pratiquant un tarif trop élevé à Valenciennes et l'augmentation proposée serait de l'ordre de 50 euros.

Il faut signaler que ce n'est pas l'inscription des étudiants en formation initiale (15 étudiants environ) qui suffit à financer les dépenses de l'IEJ. Les ressources liées à la formation professionnelle des avocats sont également à prendre en compte.

Dans un avenir très proche il sera envisageable de mutualiser certaines préparations aux concours avec l'IPAG.

Monsieur Darras propose aux membres du Conseil de fixer le tarif de l'IEJ à 200 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

M. Bonduelle informe les membres du Conseil que la Faculté est en phase de réhabilitation de ses formations. Un avis positif est acquis pour le cycle licence et la filière professionnelle économie solidaire. Par contre, le deust assistant juridique est en difficulté eu égard au fait qu'il ne s'inscrit pas dans le cadre du LMD. Les négociations sont en cours entre la Présidence et la Direction générale de l'enseignement supérieur pour sauver le DEUST, mais également conserver le cycle master qui est, lui aussi, menacé pour la prochaine rentrée compte tenu des reproches faits au bilan de l'IDP à l'issue du contrat 2006-2010.

Demandes de subvention

La Corpo Juris Club dépose deux demandes de subvention :

- la première concerne un déplacement à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat le 27/11
budget prévisionnel :1300 euros, demande de fonds FDEG :500 euros

- la seconde a trait à un voyage de découverte au parlement européen et à la banque européenne de Francfort : budget prévisionnel :7500 euros, demande de fonds FDEG : 500 euros.
Ce voyage se déroulera courant du second semestre

La situation financière de la FDEG ne permet pas de financer ces deux projets. M. Mas propose aux étudiants de prendre contact avec la Maison de l'Europe à DOUAI.

Après discussion, les membres du Conseil proposent l'attribution d' une subvention de 300 euros à l'unanimité

Questions diverses

Travaux souhaités

L'aménagement du chemin conduisant au restaurant universitaire n'a toujours pas été fait malgré l'engagement du représentant de la ville de Valenciennes de faire rapidement les travaux.
Une nouvelle demande lui sera prochainement adressée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h00